Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216203182-20210125-DEL7-25012021-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/01/2021

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

étaples sur mer

Délibération n° 7	Conseil Municipal du Lundi 25 Janvier 2021
Service Jeunesse	Domaine de compétences 8.2 - Aides sociales

Le Lundi vingt cinq Janvier deux mille vingt et un à 17 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 18/01/2021

Membres présents : 27 puis 29 (Arrivée de Madame SIBLISKI à 17 h 40 puis Madame BEAURAIN à 18 h 15)

Membres ayant donné pouvoir : 3 puis 1

Membre(s) excusé(s) : 1

Membre(s) non excusé(s): 2

Nombre de votants : 30

Affiché le 28/01/2021

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Charles LANQUETIN, **Adjoints,** Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Frédéric CADET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Xavier BRASSART, **conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Josiane BOUTOILLE à Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Catherine SIBLISKI (Arrivée à 17 h 40) à Franck TINDILLIER, Madame Christelle BEAURAIN (Arrivée à 18 h 15) à Madame Nathalie TILLIER.

Absent (s) excusé (s) : Madame Anne-Marie GOLDSTEIN.

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE.

Votants : 30

Secrétaire de séance : Madame Sophie DENEUX

Objet : Mise en place d'un contrat local d'accompagnement scolaire

Rapporteur : M. Charles LANQUETIN, Adjoint.

Synthèse de la délibération :	Solliciter les aides de la CAF pour le contrat local d'accompagnement à la scolarité

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L2121-29 du CGCT relatif aux compétences du conseil municipal pour le règlement des affaires de la commune.

Vu le décret n°2006-923 du 26 juillet 2006 du Code de l'action sociale et des familles fixant qualification des personnes encadrant les mineurs dans les accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif.

Vu la commission n°1 « Grandir, réussir et bien vivre à Etaples-sur-mer » en date du 26 novembre 2020.

Considérant

Que la Caisse des Allocations Familiales du Pas de Calais est un partenaire privilégié dans les actions d'éducation jeunesse, notamment dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé depuis plusieurs années.

Que le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité propose aux enfants et aux jeunes l'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social

Que la Caisse des Allocations Familiales du pas de calais subventionne le contrat local d'accompagnement à la scolarité à hauteur de 32,5%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser M. Le Maire à signer la convention relative au CLAS avec la CAF du Pas de Calais

La délibération est adoptée par 30 voix pour.

Vu pour être affiché le 28 Janvier 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.